



**CSE du 26 février 2021**

## **Déclaration de la CFE CGC sur les risques psychosociaux des salariés col blancs STELIA Saint-Nazaire**

Depuis le début de la crise Covid-19, les organisations de travail ont été profondément remaniées afin de s'adapter au contexte sanitaire mais également économique avec des conséquences sociales majeures pour notre établissement.

Une baisse de charge durable en production, ayant conduit la direction à mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi, a entraîné le départ de collaborateurs cols blancs de la société, dans de multiples métiers aussi bien support de production que dans des activités transverses ainsi que l'arrêt de la prestation.

Aujourd'hui, les élus CFE-CGC constatent les effets positifs des mesures prises, par la direction, sur la santé de l'entreprise et l'absence de départs contraints pour certains salariés, dans le cadre du PSE.

Par contre, nous notons également des effets collatéraux importants, difficiles, sur une partie des collaborateurs cols blancs qui doivent aujourd'hui assurer le maintien des objectifs, dans des conditions de travail qui se sont dégradées.

Dégradation due à la reprise d'activité auparavant en prestation, problème de transfert de compétences, surcharge de travail due à la diminution des effectifs.

Les conséquences sont l'impossibilité de prioriser certains sujets, tous les dossiers deviennent urgents.

Pour répondre aux demandes de nos clients et aux exigences de nos métiers internes, les salariés des métiers supports doivent jongler entre les urgences dans leur quotidien ce qui entraîne un travail moins approfondi qui engendre de la démotivation, de la culpabilité et des effets psychologiques désastreux.

Le mal être au travail se généralise. Pour la CFE-CGC, il est impératif de remédier à cette situation avant de voir des salariés en burn-out.

Il est urgent de réintégrer certaines compétences du type « PMO, Pilotage projet, suivi budgétaire », ou toute autre compétence nécessaire pour retrouver une sérénité dans le travail.

Le protocole de détection des RPS n'est pas assez efficace vis-à-vis du nombre de personnes en situation de mal être nous ayant contacté.

La CFE-CGC demande aujourd'hui à la direction des actions concrètes par des renforts dans les services concernés.